

Une Charte de l'Eau

Note d'information

Le projet ...

Dans le cadre de la démarche Nièvre 2021, l'action 7 est intitulée :

« Une Charte départementale pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau »

Un groupe de travail a été constitué en mai 2011.

Les participants au groupe de travail sont :

- des salariés des chambres consulaires (CCI, CMA, CA), de collectivités (SIAEP, communes, communautés de communes), de l'ONF ;
- quelques élus,
- des représentants de l'Etat (DDT) et des Agences de l'eau,
- des membres d'associations de protection de l'environnement.

Aujourd'hui 5 réunions¹ ont eu lieu. Nous avons travaillé sur l'établissement d'un « état des lieux », au regard des thématiques liées à l'eau.

Et, à l'issue de la réunion du 24 janvier dernier, un projet de « *Charte départementale pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau* » a été rédigé (annexée).

Lors de la réunion du 27 mars 2012 les discussions ont porté sur l'élaboration d'un plan d'action et sur la liste d'organismes qui pourront être associés.

Une Charte, une signature lors d'un « événement », un plan d'action.

La Charte en elle-même ne peut être qu'un « document général ». Sa signature par des partenaires peut représenter un intérêt, mais qui reste relatif. La teneur des engagements rapportés dans le document reste assez générale.

La proposition est :

- d'organiser un « événement » pour la signature de la Charte ;
- d'accompagner la Charte d'un Plan d'Actions.

¹ L'ensemble des comptes-rendus sont accessible sous <https://sites.google.com/site/nievre2021action7/>
L'email de connexion est nievre2021@gmail.com. Le mot de passe est cg58@nievre.fr.

Un Plan d'Action

Le Plan d'Action doit constituer le « point fort ».

Une « série d'actions » seront listées avec, pour chaque action :

- un porteur ;
- des partenaires ;
- un contenu, un (des) objectif(s) ;
- des moyens annoncés ;
- un échéancier ;
- un engagement ;
- un suivi, des indicateurs.

Ce plan d'action reste à définir. L'objectif serait qu'il soit rédigé avant la signature de la Charte.

L'élaboration de ce plan d'action sera organisée en groupes de travail thématiques :

- 1) Agriculture & Forêt,
- 2) Action des Collectivités,
- 3) Economie & Tourisme.

Des actions pourront concerner les économies d'eau, des préventions des pollutions, une information du public, la prévention des inondations, etc.

Remarque

La démarche que nous proposons s'inspire :

- de la Charte de l'Eau du Maine et Loire (41 signataires) ;
- du Plan Bleu 94, pour la mise en place d'un plan d'action.

La signature à l'issue d'un événement.

Sur le modèle de ce que nous avons organisé pour la signature de la Charte de l'Assainissement Non Collectif le 19 novembre 2009, un « colloque » pourrait être organisé. Le contenu reste à définir mais l'idée serait d'organiser une rencontre qui soit :

- Tout Public : tout le monde peut participer.
- Qui laisse une place au débat.
- Qui permette de montrer des exemples.
- Qui traite l'eau sous un angle développement durable / chaque action présentée comportant outre le volet environnemental, un volet économique et un volet social.

Cet événement pourrait être organisé au printemps 2013.

Il serait suivi d'une « signature officielle » avec les principaux partenaires (liste à établir) issus du monde économique, associatif, des collectivités, etc.

François THOMAS



Charte départementale pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau

Préambule

Nièvre 2021 constitue un projet à l'échelle du département. En concertation avec l'ensemble des acteurs l'ambition est de bâtir un modèle de développement qui prenne en considération les enjeux économiques, sociaux et écologiques.

Afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.

La Charte départementale pour la préservation et la valorisation de la ressource en eau constitue une des actions du projet Nièvre 2021.

Considérant

L'eau c'est la vie

Une eau en quantité suffisante et de bonne qualité est indispensable à la vie.

L'eau est vitale pour le déroulement des cycles animal et végétal.

Les milieux aquatiques forment des réservoirs de biodiversité.

L'eau un atout pour le territoire

L'avenir de notre territoire est indissociable de ses ressources naturelles.

L'eau est indispensable à l'agriculture et à la forêt.

L'eau est nécessaire pour l'implantation et le développement d'activités artisanales et industrielles.

L'eau constitue un atout pour les activités touristiques et de loisirs.

L'eau constitue un élément essentiel du paysage nivernais.

De nombreux cours d'eau prennent leur source dans le département considéré à ce titre comme « tête de bassin ».

L'eau nous concerne tous

La préservation de la ressource résulte de l'action de tous, le comportement de chacun ayant une incidence.

L'eau de bonne qualité doit être accessible à tous en quantité suffisante et à un prix raisonnable.

Une information sur l'eau doit être facilement accessible à tous.

Des objectifs ambitieux fixés par la réglementation

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 a fixé des objectifs ambitieux. La mise en œuvre des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire Bretagne et Seine Normandie doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Le renforcement des efforts de chacun est indispensable pour contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

L'eau est une ressource vitale. Sa gestion appelle une solidarité et une responsabilité de tous les usagers.

Les signataires s'engagent à

Assurer une gestion responsable et économe de la ressource.

Maîtriser les sources de pollution.

Agir pour qu'une eau potable soit accessible à tous.

Promouvoir les actions de préservation et de reconquête des milieux naturels.

Prendre en considération l'eau dans tout projet d'aménagement du territoire

Faire de l'eau le levier d'un développement économique durable.

Promouvoir la composante « eau » de notre territoire.

Les engagements reposent sur

- le développement et le maintien d'une connaissance avec un partage de l'information,
- à la participation et à la mise en œuvre d'un plan d'actions,
- une évaluation des résultats obtenus.